



HAL
open science

Le populisme de Kais Saïed comme cristallisation de la crise du régime parlementaire tunisien

Eric Gobe

► **To cite this version:**

Eric Gobe. Le populisme de Kais Saïed comme cristallisation de la crise du régime parlementaire tunisien. 2022. halshs-03613984

HAL Id: halshs-03613984

<https://shs.hal.science/halshs-03613984>

Preprint submitted on 19 Mar 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le populisme de Kais Saïed comme cristallisation de la crise du régime parlementaire tunisien

Éric Gobe, Directeur de recherche au CNRS/IREMAM/AMU

Working Paper, IREMAM/Aix-Marseille Université, mars 2022

Résumé : Dix ans après révolution, la récente proclamation de l'état d'exception le 25 juillet 2021 par le président de la République, Kais Saïed, en s'appuyant sur une lecture « extensive » de l'article 80 de la Constitution apparaît comme le symptôme de la « crise organique », pour reprendre la terminologie gramscienne, que traverse actuellement la Tunisie. Autrement dit, elle est l'aboutissement du dysfonctionnement d'institutions politiques parlementaires incapables réguler les tensions sociales générées par le fonctionnement du « régime rentier maffieux » mis en place à l'époque du président Ben Ali. Les manifestations populaires d'approbation de la décision prise par le président Kais Saïed de geler les travaux du parlement et de lever l'immunité des députés traduisent, d'une part, un désaveu de l'ordre parlementaire institué par la Constitution de 2014 et, d'autre part, un rejet du partage du pouvoir, de ses privilèges et de ses rentes, entre les cadres dirigeants du mouvement islamo-conservateur Ennahdha et une partie des élites de l'ancien régime. Reste à savoir si le désir du président Kais Saïed de « corriger la trajectoire » de la révolution, c'est-à-dire d'instituer un régime politique articulant des formes de démocratie directe et un président de la République fort s'affirmant comme la « bouche du peuple » est à même d'établir une nouvelle forme de gouvernementalité qui résoudrait le hiatus entre représentants et représentés ou si son discours et ses pratiques qui, selon nous relève d'un populisme moralisateur, sont la porte ouverte à l'émergence d'un régime autoritaire.

Mots-clés : Tunisie, populisme, crise de la représentation, régime parlementaire, coup de force, pagliacisme politique, corruption, peuple

The populism of Kais Saïed as a crystallisation of the crisis of the Tunisian parliamentary regime

Abstract : Ten years after the revolution, the recent proclamation of a state of emergency on 25 July 2021 by the President of the Republic, Kais Saïed, based on an “extensive” reading of Article 80 of the Constitution, appears to be a symptom of the “organic crisis”, to use Gramscian terminology, that Tunisia is currently experiencing. In other words, it is the result of the dysfunction of parliamentary political institutions unable to regulate the social tensions generated by the functioning of the “mafia-like rentier regime” set up at the time of President Ben Ali. The popular demonstrations of approval of the decision taken by President Kais Saïed to freeze the work of parliament and to lift the immunity of deputies reflect, on the one hand, a disavowal of the parliamentary institutions created by the 2014 Constitution and, on the other hand, a rejection of the sharing of power, its privileges and rents, between the leading cadres of the Islamo-conservative movement Ennahdha and a part of the elites of the former regime. It remains to be seen whether President Kais Saïed's desire to “correct the trajectory” of the revolution, i.e. to institute a political regime articulating forms of direct democracy and a strong President of the Republic asserting himself as the “mouth of the people”, is capable of establishing a new form of governmentality that would resolve the hiatus between representatives and represented, or whether his discourse and practices, which in our opinion are the result of a moralising populism, are the open door to the emergence of an authoritarian regime.

Keywords: Tunisia, populism, crisis of representation, parliamentary regime, coup de force, political pagliacism, corruption, people

À 21h, Le dimanche 25 juillet 2021, la date anniversaire de la naissance de la République tunisienne, la page *Facebook* de la présidence de la République diffuse le discours du président de la République Kais Saïed, lui-même flanqué des plus hauts responsables de l'armée et du ministère de l'Intérieur. Le chef de de l'État y déclare la mise en œuvre de l'article 80 de la Constitution relatif à l'état d'exception. Plus précisément, il annonce le gel de l'activité parlementaire, destitue le chef du gouvernement, Hichem Mechichi, et affirme, qu'il prend la direction du ministère public¹. Invoquant des « opérations d'incendies et les pillages en cours » et mettant en garde contre « le déversement de flots d'argent dans les quartiers populaires en vue de mener des combats », le chef de l'État présente sa décision comme s'inscrivant dans le processus révolutionnaire et ne faisant que répondre à l'appel du peuple afin de sauver le pays : « Le peuple continue sa révolution sous le sceau de la légitimité ». Face à « l'effondrement des services publics », « le sabotage de l'État » et « la destruction de ses capacités », le président affirme sa volonté de « sauver la société et l'État tunisiens »².

La journée du 25 juillet avait commencé par des mouvements de protestation. Dès le matin, les réseaux sociaux ont été assaillis de vidéos montrant des manifestations dans plusieurs régions : on y voit des individus pénétrant et vandalisant les sièges régionaux du parti islamo-conservateur Ennahdha, ainsi que manifestants se massant devant l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) pour arborer des slogans exigeant sa dissolution³.

Ces protestations ont donné un motif idéal au président de la République pour invoquer l'existence d'un « danger imminent » et activer l'article 80. À peine le discours présidentiel annonçant la mise en œuvre de l'état d'exception diffusé que les places et les rues de la plupart des centres urbains du pays se transforment en des espaces de rassemblement, où les habitants acclament les décisions présidentielles dans une ambiance festive, malgré l'entrée en vigueur du couvre-feu nocturne.

Les marches de protestation de la journée se sont ainsi transformées, au courant de la nuit, en des scènes de liesse populaire. L'opposition est impuissante face à un président de la République qui dispose désormais des pleins pouvoirs et bénéficie d'un fort soutien populaire⁴. Mais comment catégoriser ce coup politique du président de la République ? Pour les partisans de Kais Saïed, la Tunisie étant confrontée à un « péril imminent », le chef de l'État n'a fait qu'appliquer l'article 80 de la Constitution, même s'il en a élargi l'interprétation. Pour ses adversaires politiques, il en va tout autrement : ils dénoncent un « coup d'État » ou un coup d'État contre la Constitution⁵ en faisant valoir que l'article 80, qui a vocation à sauver les institutions de l'État d'un péril imminent, établit des conditions strictes qui ont été violées par le président de la République : le parlement doit être maintenu en état de session permanente, le président n'a pas le pouvoir de destituer le chef du gouvernement et doit informer le président d'une Cour constitutionnelle qui n'a jamais été mise en place⁶.

¹ Cette fonction est, en temps normal, dévolue au ministre de la Justice. Face aux protestations du Conseil supérieur de la magistrature, le président renonce à superviser le Parquet.

² Mohamed Rami Abdelmoula, « Tunisie : le président de la République renverse la table (en arabe) », *Safir Arabi*, 1^{er} août 2021, < [assafirarabi.com](https://www.assafirarabi.com) >.

³ Karim Marzouki, « Le 25 juillet : une journée exceptionnelle porteuse de nombreuses significations (en arabe) », *al Moufakkira al Qanouniyya*, 27/09/2021, < [legal-agenda.com](https://www.legal-agenda.com) >.

⁴ Aymen Belsaleh, « Les racines du soutien populaire aux décisions de Saïed (en arabe) », *al Moufakkira al Qanouniyya*, 13/08/2021, < [legal-agenda.com](https://www.legal-agenda.com) >.

⁵ Voir les prises de position fluctuantes du constitutionnaliste Yadh Ben Achour, acteur des débuts de la « transition démocratique » qui hésite entre les deux caractérisations : < <https://www.france24.com/fr/vid%C3%A9o/20210726-tunisie-un-coup-d-%C3%A9tat-constitutionnelle> > ; < https://www.youtube.com/watch?v=3SwY2_bK_2g >.

⁶ Dans la mesure où c'est une personnalité investie d'une autorité qui s'est emparée de tous les pouvoirs par des moyens illégaux, le concept de coup d'État peut être pertinent pour caractériser l'annonce de l'état d'exception par le président de la République. Sur l'histoire de la notion de coup d'État en contexte occidental, voir Michel

Toutefois, par delà la qualification de l'action présidentielle, force est de constater que le coup de force politique de Kais Saïed est survenu alors que la Tunisie traverse depuis plusieurs années une crise multidimensionnelle à la fois politique, économique et sociale et que l'exaspération populaire était, à la veille de l'annonce de l'état d'exception, à son comble.

Par conséquent, il convient de réfléchir aux conditions de possibilité du coup de force de Kais Saïed et de comprendre comment son discours populiste, aux accents messianiques, a su s'imposer et répondre aux attentes d'une majorité de Tunisiens.

Convoquer le concept de populisme pour décrire le phénomène Kais Saïed n'est pas sans inconvénient et exige un tant soit peu d'être justifié. Force est de constater qu'une volumineuse littérature journalistique et politologique tunisienne insiste sur l'émergence depuis 2011 d'hommes politiques populistes, puis, à partir de 2019, sur l'affirmation d'un « moment populiste » qui a précisément permis à Kais Saïed d'accéder à la présidence de la République. Mais cette production a souvent l'inconvénient de tomber dans le « travers » du « tous populistes », ainsi que dans une perspective qui vise plus à discréditer qu'à analyser le phénomène en le cantonnant à la démagogie et au clientélisme⁷.

Aussi affirmer que Kais Saïed incarne une forme de populisme demande-t-il d'affronter l'objection préjudicielle selon laquelle le populisme est une notion floue chargée, tant dans le langage politique que scientifique, d'une forte valeur normative et péjorative, voire stigmatisante.

Le sociologue Manuel Cervera-Marzal fait remarquer que seules deux thématiques communes font l'unanimité chez la plupart des spécialistes du populisme : l'opposition peuple-élite et l'existence d'un leader charismatique, ou tout au moins d'un leadership personnalisé, susceptible d'incarner les aspirations populaires. De ce constat, l'auteur en tire la conclusion que le populisme est un « concept faible »⁸. Il l'est d'autant plus, selon lui, que les mouvements populistes dits historiques des narodniks russes et du People's Party états-unien de la fin du XIX^e siècle étaient précisément dépourvus de leaders charismatiques, tout comme l'ont été les « gilets jaunes » en France pourtant qualifiés de mouvement populiste par deux auteurs français aux conclusions antinomiques⁹.

À noter que la critique du flou conceptuel autour du populisme n'est pas nouvelle : Il y a plus de quarante ans déjà, Margaret Canovan affirmait en conclusion de son classique *Populism* que le terme était « trop ambigu pour être pertinent » et qu'il « serait préférable de forger d'autres mots pour décrire les différents phénomènes que l'on subsume sous ce terme »¹⁰.

Pour autant, le flou sémantique du terme ne me semble pas être une raison suffisante pour s'en débarrasser : ne convient-il pas de tenir compte de « la mutabilité de la parole politique » et de prendre en charge la réémergence récurrente dans le champ des sciences sociales du concept de populisme¹¹ ? Par ailleurs, bien des concepts appartiennent à la catégorie des « mots plastiques »¹² : la révolution et la démocratie accolées à l'expérience politique de la Tunisie post-Ben Ali ne brillent guère par leur clarté. Certes, le populisme est incontestablement un

Senellart, *Les arts de gouverner. Du regimen médiéval au concept de gouvernement*, Paris, Le Seuil, 1995. Pour notre part, nous utiliserons l'expression « coup de force ».

⁷ Voir à ce sujet la lecture critique de cette production par Michel Camau, « Un moment populiste tunisien ? Temporalité électorale et temporalité révolutionnaire », *Revue tunisienne de science politique*, vol. 3, sem. 1, 2020, p. 65-98.

⁸ Manuel Cervera-Marzal, *Le populisme de gauche. Sociologie de la France insoumise*, Paris, La Découverte, 2021, p. 323.

⁹ En l'occurrence, Federico Tarragoni, *L'esprit démocratique du populisme. Une nouvelle analyse sociologique*, Paris, La Découverte, 2019, et Pierre Rosanvallon, *Le siècle du populisme. Histoire, théorie, critique*, Paris, Seuil, 2020.

¹⁰ Margaret Canovan, *Populism*, Londres, Junction Books, 1981, p. 301.

¹¹ Olivier Christin et Marion Deschamp, « Introduction », in Olivier Christin (dir.), *Dictionnaire des concepts nomades en sciences humaines*, Tome 2, Paris, Métailié, 2016, p. 13.

¹² Damir Skenderovic, « Populisme », in Olivier Christin (dir.), *op. cit.*, p. 87.

concept « ductile »¹³, mais force est de constater que le phénomène Kais Saïed recoupe justement les deux traits communs dégagés par la grande majorité des auteurs les plus récents : la personnalisation du leadership et la formulation d'un discours qui affirme l'existence d'un « peuple 'pur' », dénonce une « élite 'corrompue' », et réduit la politique à « être l'expression de la volonté générale du peuple »¹⁴.

Aussi nous inscrirons-nous, pour l'essentiel, dans la perspective de l'approche discursive du populisme développé par Rogers Brubaker¹⁵ et reformulé par Michel Camau à propos du « moment populiste » et électoral de 2019 en Tunisie. De ce point de vue, le discours populiste « opère une construction de chacun de ces référents à partir de l'antagonisme entre un vaste ensemble d'exclus du pouvoir et une petite minorité détentrice illégitime de son monopole »¹⁶. Reste à savoir pourquoi ce discours s'est affirmé avec force ces dernières années en Tunisie et a rencontré son public.

On testera l'hypothèse selon laquelle l'actuel chef de l'État est le symptôme de la « crise organique » tunisienne, pour reprendre une terminologie gramscienne. Chez le fondateur du Parti communiste italien, cette dernière renvoie à une crise structurelle dans laquelle les institutions politiques ne sont plus à même de réguler les tensions sociales. Ainsi « se forment des situations d'opposition entre 'représentés et représentants' » propices à l'émergence sur la scène politique d'une personnalité providentielle « se posant comme solution à l'incertitude du moment, voire comme sauveur ou rédempteur de la nation »¹⁷. Ce faisant, la crise organique débouche « sur un phénomène que Gramsci [avec d'autres] nomme le césarisme »¹⁸.

Le coup de force du 25 juillet a ainsi cristallisé ce moment où l'ordre parlementaire tunisien issu du moment révolutionnaire de 2010-2011 n'était plus à même d'exercer sa fonction représentative. Ainsi les manifestations populaires d'approbation du coup de force du 25 juillet ont-elles traduit un rejet massif du régime mis en place après l'approbation de la Constitution en 2014.

Formuler une telle hypothèse ne revient pas à dévoiler, dans une perspective déterministe, les causes du populisme de Kais Saïed et de son coup de force. Il s'agit plutôt de tracer une généalogie de l'émergence et de l'affirmation du phénomène Kais Saïed, en s'efforçant de repérer des « origines », entendues ici dans le sens arendtien du terme. Une telle démarche consiste à mettre en exergue « des éléments qui deviennent constitutifs d'un phénomène historique seulement après s'être condensés et cristallisés en lui »¹⁹. Autrement dit, « l'événement éclaire son propre passé, mais il ne saurait en être déduit »²⁰.

Pour ce faire, dans un premier temps, on s'efforcera de repérer les conditions de possibilité du populisme de Kais Saïed, de son élection à la présidence de la République à son coup de force du 25 juillet à travers une analyse du rejet par une forte majorité de la population d'un régime politique perçu comme corrompu et servant les intérêts exclusifs d'une « classe politique » ayant pour seul objectif de se maintenir au pouvoir. Autrement dit, nous nous proposons dans une première partie d'étudier le populisme comme résultat d'une demande politique des classes

¹³ Et Pascal Ory d'ajouter « la notion ne peut pas ne pas garder une part d'incertitude, puisque d'une certaine façon, elle a été créée pour ça » : *Peuple souverain. De la révolution populaire à la radicalité populiste*, Paris, Gallimard, 2017, p. 45.

¹⁴ Cas Mudde et Cristobal Rovira Kaltwasser, *Brève introduction au populisme*, Paris, Éditions de l'Aube et Fondation Jean Jaurès, 2020, p. 20.

¹⁵ Rogers Brubaker, « Why Populism », *Theory and Society*, vol. 46, n° 5, novembre, 2017, p. 357-385

¹⁶ Michel Camau, art. cité, p. 67.

¹⁷ George Hoare et Nathan Sperber, *Introduction à Antonio Gramsci*, Paris, Coll. Repères, La Découverte, 2013, p. 58.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ Enzo Traverso, *La violence nazie. Une généalogie européenne*, Paris, La fabrique, 2002, p. 25.

²⁰ Hannah Arendt, *La nature du totalitarisme*, Paris, Payot, 1990, p. 73.

populaires et moyennes revendiquant une action publique mieux à même de sortir la Tunisie de son ornière économique, sociale et politique.

Dans un second temps, nous nous placerons du côté de l'offre populiste en réfléchissant au discours et à la pratique politique de Kais Saïed, en amont et en aval du coup de force du 25 juillet. Cette perspective permettra de comprendre la portée du phénomène Kais Saïed et de saisir les dilemmes et les contradictions auxquels se heurtent son projet politique visant à instaurer « une construction démocratique par la base » et à « rendre le pouvoir au peuple »²¹.

Crise du régime parlementaire tunisien et demande populiste

L'émergence du populisme de Kais Saïed est, selon nous, lié à la formation d'un hiatus entre la « démocratie » advenue et celle promise lors du soulèvement populaire de 2010-2011. L'insurrection qui a abouti à la chute du régime de Ben Ali a pris forme dans les espaces économiquement et socialement les plus défavorisés de la Tunisie renvoyant aux revendications d'intégration et de reconnaissance des populations déshéritées. Si la chute du président Ben Ali a bien ouvert un nouveau cycle politique caractérisé par une libéralisation des champs médiatique et politique à laquelle aspirait une partie des classes moyennes et supérieures, elle n'a pas débouché sur la mise en place d'un régime politique répondant aux aspirations des catégories populaires des régions de l'intérieur comme des périphéries urbaines.

Aussi les jeunes de ces zones marginalisées, porteurs d'aspirations à la dignité qu'elles adressent aux tenants du nouvel ordre institutionnel²², ont multiplié depuis 2014 les actions collectives, selon des répertoires d'action diversifiés, pour exiger de l'État qu'il leur reconnaisse leur droit moral à avoir des droits en leur donnant les moyens de développer leur région ou leur quartier²³. Quant à la majeure partie des classes moyennes urbaines, qui ont vu leurs situations économique et sociale se dégrader, elles ont formulé de plus en plus des demandes d'ordre et de sécurité.

En dénonçant une classe politique corrompue, alliée aux « accapareurs » et « contrebandiers » qui ont pillé la richesse du peuple, le discours du président tunisien a su traduire le malaise exprimé par « la majorité sociale exclue, invisibilisée et non représentée »²⁴, tout en répondant aux aspirations des classes moyennes urbaines revendiquant la restauration de l'autorité d'un État mis en coupe réglé par des réseaux de transaction collusive entre le personnel politique et certains acteurs économiques des secteurs formel et informel²⁵.

Aussi la proclamation de l'état d'exception est-elle apparue comme un nouveau départ pour l'immense majorité de la population tunisienne. Les données du baromètre politique, publiées par l'institut de sondage Sigma Conseil à la mi-août, soit trois semaines après l'annonce de l'état d'exception sont sans appel : le taux d'optimisme par rapport à l'avenir du pays, s'est élevé à 77,1 %, soit un taux record, jamais enregistré depuis la naissance du baromètre de Sigma en 2015. Quant au taux de soutien populaire aux décisions du 25 juillet, il atteint 94,4 % des sondés, réparti entre un soutien total (76,8 %) et un soutien relatif (18,1 %). Seuls 2,6 % des Tunisiens rejettent catégoriquement les mesures présidentielles. En un mois, Kais Saïed est, quant à lui, passé d'un taux de forte confiance de 30 % à 82 %. Ce saut spectaculaire s'explique

²¹ Khalil Abbès, *La démocratie maintenant. Lecture du phénomène Kais Saïed* (en arabe), Tunis, Nachaz, mots passant, 2019.

²² Michel Camau, « Une révolution sans révolution ? Une révolution peut en cacher une autre », *Revue Tunisienne de Science Politique*, vol. 6, n° 1, 2021), p. 50.

²³ Michel Camau, *L'exception tunisienne. Variations sur un mythe*, Paris, Karthala, Tunis, IRMC, 2018, p. 233-234.

²⁴ Federico Tarragoni, *op. cit.*, p. 273.

²⁵ Michaël Ayari, « La Tunisie de 2011 à 2020 : la démocratie contre l'efficacité de l'action politique », *Politique étrangère*, 1/2020, p. 189-199.

par son coup de force du 25 juillet. Le président est ainsi passé du statut de tribun à celui d'homme d'action, ce qui a complètement bouleversé la donne politique²⁶.

Par ailleurs, près de 82 % des sondés soutiennent pleinement le gel des activités de l'ARP, et ils sont encore plus nombreux (93 %) à approuver la levée de l'immunité des députés, montrant ainsi leur rejet de l'institution parlementaire²⁷.

Le désaveu du parlement et des partis politiques

Le sentiment que les formations politiques sont le tremplin d'accès à l'enrichissement personnel, l'obtention de privilèges et à l'impunité a alimenté un antiparlementarisme qui s'est renforcé tout au long des dix dernières années et s'est traduit par un effondrement de la confiance des Tunisiens dans les deux institutions centrales du régime représentatif : le parlement et les partis politiques.

Depuis que des sondages à caractère politique sont effectués en Tunisie, l'ARP fait partie des institutions politiques inspirant le plus faible taux de confiance. Selon le sondage de l'Arab Opinion Index publié par l'Arab Center for Research and Policy Studies de Doha, la chambre des députés (l'Assemblée nationale constituante jusqu'en 2014) a commencé avec un taux de confiance globale de 39 % en 2012, soit un an après la chute du régime autoritaire de Ben Ali, pour baisser progressivement et atteindre un taux de 28 % dans l'enquête de 2017/2018²⁸. Dans les mois précédant le coup de force du 25 juillet, selon les chiffres publiés cette fois-ci par Sigma Conseil, le taux de confiance globale envers la chambre des députés se situait à 18 % en février 2021, 19 % en mai, et 17 % en juillet. Le contraste est patent avec les taux de confiance très élevés exprimés à l'égard de l'armée (toujours supérieurs à 90 %), des services de sécurité (jamais inférieurs à 80 %), et de la présidence de la République (taux de confiance globale oscillant entre 76 % en février 2021 à 68 % en mai 2021)²⁹.

Corrélativement à la chambre des députés, les partis politiques constituent la seconde institution envers laquelle les Tunisiens expriment la plus grande défiance. Le taux de confiance globale des sondés vis-à-vis des partis s'est érodé tout au long de la décennie 2010 : selon l'Arab Opinion Index, celui-ci était 30 % en 2012 à la suite des élections à l'ANC et a décliné continuellement pour se situer à un 22 %. Les chiffres les plus récents fournis par l'institut Sigma confirment la tendance à la baisse au cours des mois précédant le coup de force de Kais Saïed : 21 % en février, 22 % en mai et 18 % en juillet 2021.

Auprès de la majorité de la population tunisienne, le parlement est devenu le lieu de transactions douteuses entre les partis, de conflits stériles et clownesques et de la préservation de l'impunité vis-à-vis des poursuites judiciaires. L'ARP, ainsi que les partis politiques sont apparus comme les institutions concentrant tous les dysfonctionnements du régime politique tunisien.

Cette démocratie advenue est largement le résultat du compromis (*Tawafouq*)³⁰ historique passé en 2013 entre le parti islamiste Ennahdha en mal d'intégration dans le système politique

²⁶ Même si au cours des mois qui ont précédé le coup de force, Kais Saïed a vu son taux de forte confiance se réduire, il n'a jamais connu un taux de confiance globale inférieur à 70 %.

²⁷ Zied Krichen, « Le baromètre politique d'août 2021 (en arabe) », *Le Maghreb*, 17/08/2021.

²⁸ Azmi Bishara, *Répondre à la question : qu'est-ce que le populisme ?* (en arabe), Arab Center for Research and Policy Studies, 2019, p. 125-126.

²⁹ On notera que le gouvernement, dont la structuration politique a été largement le résultat de négociations au sein des coalitions partisans présentes à l'ARP, a toujours enregistré des taux de confiance plus élevés que la chambre des députés. Jusqu'en 2017/2018, il a oscillé autour de 50 %, avant de passer sous les 40 % en février 2019, puis de s'effondrer à la veille du coup de force à 29 %. Voir Zied Krichen, « Le baromètre politique de juin (en arabe) », *Le Maghreb*, 04/07/2021.

³⁰ *Tawafouq* est la plupart du temps traduit par consensus, mais compromis nous paraît plus adéquat. Ce terme, construit en arabe à partir d'une forme verbale impliquant la réciprocité, signifie convenir ou tomber d'accord sur quelque chose. Voir à ce sujet l'ouvrage dirigé par le sociologue Mohamed Nachi, *Révolution et compromis*, Tunis, Nirvana, 2017.

tunisien, après des années de répression et Nidaa Tounes, formation politique dominée par les cadres de l'ancien régime. Ce compromis renvoie à un processus de cartellisation³¹ du système des partis tunisiens au sein duquel Ennahdha et Nidaa Tounes, partenaires/concurrents se sont entendus afin de s'assurer le partage et le contrôle des ressources politiques et économiques. Mais cette alliance tacite a perdu de vue la « question sociale ».

La cartellisation a débouché ces dernières années sur la constitution de coalitions gouvernementales, plus ou moins stables et plus ou moins larges, en fonction des résultats électoraux et des changements des rapports de force politique, dominées par la logique du « partage partisan » (*al-mouhassassa al-hizbiyya*) des postes ministériels et de conseillers³². Les différents partis politiques ont ainsi tissé « des réseaux de collusions politiques, économiques, syndicaux, médiatiques, et sécuritaires concurrents » qui ont contribué à « désobjectiver »³³ les institutions publiques « en nommant à des emplois fonctionnels des personnels administratifs ou de confiance contrôlables »³⁴. Ce faisant l'action publique s'est révélée inefficace et incapable de proposer un projet de transformation de l'économie tunisienne, alors que les services publics et les infrastructures économiques n'ont cessé de se dégrader, au cours de ces dernières années.

Si la question de la corruption est au cœur de la perception négative des Tunisiens de l'ARP et des formations politiques, c'est plus précisément la problématique de l'immunité parlementaire qui a écorné fortement l'image des députés. En dépit des procédures judiciaires engagées contre des députés et des soupçons de corruption rapportés de manière récurrente par certains médias, aucune demande de levée de l'immunité n'a été soumise au vote en séance plénière, pendant la première législature post-2011 (2014-2019)³⁵.

Les élections de 2019, ont également été perçues comme un moyen pour certains candidats d'accéder à l'ARP afin bénéficier de l'immunité parlementaire³⁶. Plusieurs cas emblématiques ont d'ailleurs été évoqués par les médias tunisiens. Par exemple, Maher Zid, élu député de la formation « islamo-nationaliste », la Coalition al Karama, condamné le 20 janvier 2017, en première instance, à une peine de 4 ans de prison pour détournement de documents déposés au greffe du tribunal, a ainsi pu se soustraire aux poursuites judiciaires³⁷.

D'autres exemples se rapportent à des affaires plus spécifiques de corruption et de délinquance économique. Le député Sofiane Toubal, élu sur les listes de Nidaa Tounes en 2014, après que sept demandes de levée de son immunité ont été adressées par la justice tunisienne à l'ARP, s'est fait élire en 2019 sur une liste de Qalb Tounes, le parti fondé par le magna des médias Nabil Karoui, candidat malheureux à l'élection présidentielle de 2019, lui-même accusé de fraude fiscale et blanchiment d'argent. Le frère de ce dernier, Ghazi Karoui, poursuivi depuis

³¹ Voir Richard S. Katz et Peter Mair, « La transformation des modèles d'organisation et de démocratie dans les partis. L'émergence du parti cartel », in Yohann Aucante et Alexandre Dézé (dir.), *Les systèmes de parti dans les démocraties occidentales*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008, p. 35-64.

³² Éric Gobe, « La Tunisie en 2015 : la présidentialisation de l'impuissance politique ? », *L'Année du Maghreb*, 15 | 2016, p. 281-307.

³³ Gilles Dorronsoro et Benjamin Gourisse, « Une clé de lecture de la politique en Turquie : les rapports État-Partis », *Politix*, vol. 3, n° 107, 2014, p. 195-218.

³⁴ Michaël Ayari, *art. cité*, p. 190.

³⁵ Wael Ounifi, « L'immunité parlementaire en Tunisie : le bouclier des députés pour échapper à leur responsabilité et aux condamnations (en arabe) », *al Katiba*, <https://alqatiba.com/2021/04/29>

³⁶ La loi électorale tunisienne ne prévoit pas de dispositions visant à rendre inéligible un justiciable condamné pour un crime ou un délit. En 2011, l'absence de dispositions prévoyant l'inéligibilité du candidat en cas d'infractions pénales avait été voulue par le législateur afin de permettre aux cadres d'Ennahdha, condamnés pour la plupart sous Ben Ali, de se présenter aux élections à l'ANC. Mais par la suite, les députés élus ne sont jamais revenus sur cette mesure.

³⁷ Wael Ounifi, *art. cité*.

2016 pour blanchiment d'argent, interdit de sortie du territoire s'est prévalu de son immunité pour échapper aux poursuites pénales dont il faisait l'objet³⁸.

D'autres députés s'insérant également dans des réseaux de collusions politiques et économiques ont pu développer en toute quiétude leurs activités économiques illicites sous le parapluie de leur statut de députés. En contradiction avec la loi relative à aux conflits d'intérêts, ils ont conclu des contrats avec le secteur public. L'une des personnalités emblématiques de ce cas de figure est le député Lotfi Ali, élu en 2019 sur la liste de Tahya Tounes à Gafsa et arrêté, en août 2021, en raison de la levée de son immunité parlementaire, à la suite de la suspension de l'ARP. Cet ancien député de Nidaa Tounes lors de la législature 2014-2019, propriétaire d'une entreprise de travaux publics, ferait partie des hommes d'affaires du bassin minier de Gafsa qui se seraient accaparés le transport de phosphates au détriment de la Société nationale des chemins de fer tunisiens (SNCFT) en mobilisant des chômeurs et des sitinners afin de paralyser le transport du minerai par train. La multiplication des sit-in sur les voies de chemin de fer a contraint la Compagnie publique des phosphates de Gafsa à recourir aux entreprises privées de transport facturant leur service à des tarifs trois à cinq fois supérieurs à la SNCFT³⁹. On notera également que Kamel Khaldi, le directeur central de l'approvisionnement de la Compagnie des phosphates de Gafsa, a supervisé la campagne législative de Lotfi Ali dans le bassin minier, ainsi que la campagne présidentielle du président du parti Tahya Tounes, Youssef Chahed, lui-même ancien cadre-dirigeant de Nidaa Tounes et chef du gouvernement, sous la présidence de Béji Caïed Essebsi⁴⁰.

Last but not least, l'ARP a également vu en 2019, l'arrivée de notables locaux accusés de contrebande. On citera à ce propos Mohamed Salah Ltifi, qui élu à Kasserine sur une liste indépendante, a rejoint le groupe parlementaire Qalb Tounes, en octobre 2020, avant d'être arrêté en novembre 2021.

Ces quelques exemples sont également symptomatiques du nomadisme partisan au sein de l'ARP. Ces députés n'hésitaient pas à changer de formations politique en fonction des conflits autour du partage des ressources clientélistes : l'accès aux commissions parlementaires, aux postes de pouvoir au sein de l'ARP, ainsi qu'aux financements douteux des partis liés à la proximité avec la personne du président fondateur ont contribué à nourrir les scissions au sein des partis. À l'approche des échéances électorales, ces dernières connaissent un coup d'accélérateur, les députés cherchant un parti ayant le vent en poupe dans les sondages pour avoir des chances d'être réélus et de garder ainsi leur immunité⁴¹.

Un parlement fragmenté, lieu de déploiement du pagliacisme politique

Le rejet du fonctionnement du parlementarisme tunisien a pris une nouvelle ampleur avec le moment électoral de 2019. Les élections législatives ont enregistré le taux de participation (41,7 %) le plus faible depuis les élections de 2011, à l'exception des municipales de 2018⁴². Elles ont consacré le recul électoral des formations politiques au pouvoir entre 2014 et 2019, avec l'effondrement de Nidaa Tounes, le faible résultat de son principal rejeton, Tahya Tounes

³⁸ *Ibid.*

³⁹ Samiha Hamdi, *Jeunes et action politique : comportement électoral et nouvelles formes d'expression dans l'espace urbain en Tunisie*, thèse de doctorat, spécialité sociologie/architecture, Université Grenoble Alpes, 2018, p. 211.

⁴⁰ Rahma Bahi, « Lotfi Ali, l'arbre du parlement qui cache la forêt de la corruption de la Compagnie des phosphates de Gafsa (en arabe) », *al Katiba*, <https://alqatiba.com/2021/09/02>

⁴¹ Mahdi Elleuch, « La proposition d'interdire le 'tourisme partisan' dans le règlement intérieur de l'ARP : mettre de côté la maladie pour traiter l'un de ses symptômes », *al Moufakira al Qanouniyya*, 11/05/2020, < [مقترح منع](https://www.legal-agenda.com/) | Legal Agenda ([legal-agenda.com](https://www.legal-agenda.com/))>.

⁴² Mahdi Elleuch, « Les élections législatives de 2019 », in Hamadi Redissi, Hafeh Chekir, Mahdi Elleuch, Sahbi Khelfaoui, *La tentation populiste*, Tunis, Cérès Éditions, p. 138.

et la régression d'Ennahdha qui a reculé de 40 % par rapport à 2014 et a réalisé son plus mauvais résultat depuis 2011.

Les partis positionnés aux deux premières places en 2019, Ennahdha et Qalb Tounes⁴³, n'ont obtenu qu'un tiers des suffrages exprimés, soit moins d'un huitième du corps électoral. Par conséquent, le parlement de 2019 était fortement fragmenté. En 2014, les deux premiers partis Nidaa Tounes et Ennahdha comptaient 155 sièges soit 71 % du total des sièges du Parlement, alors qu'en 2019, Ennahdha et Qalb Tounes, arrivés premier et deuxième, totalisaient 41 % des sièges⁴⁴. Cet éclatement de la représentation parlementaire est non seulement le résultat d'un mode de scrutin proportionnel au plus fort reste, initialement conçu pour éviter qu'une force politique puisse avoir une majorité absolue à la chambre des députés, mais aussi la conséquence de la faible performance électorale des formations politiques arrivées en tête (24 % des sièges et 19,6 % des voix pour Ennahdha, 17,5 % des sièges et 14,6 % des voix pour Qalb Tounes)⁴⁵. En revanche, le second tour de l'élection présidentielle a représenté un référendum sur les valeurs morales dans la mesure où Kais Saïed, nimbé d'une aura d'intégrité, était confronté à Nabil Karoui, incarcéré peu avant le lancement de la campagne présidentielle. L'actuel chef de l'État a ainsi remporté une majorité sans précédent (72,71 % des voix) rassemblant sur son nom un nombre supérieur de voix à tous les partis représentés au Parlement. Il a ainsi su répondre à la demande populaire dans sa version populiste en déclenchant « un processus d'identification » et un « sentiment de symbiose »⁴⁶ avec une large part du corps électoral.

Face à un président de la République, jouissant d'une très large légitimité populaire, le mouvement Ennahdha a tenté de reproduire avec Qalb Tounes l'alliance conclue précédemment avec Nidaa Tounes. À ce duo s'est ajoutée, à la droite d'Ennahdha, la Coalition al Karama, la formation islamo-nationaliste. Cette entente tripartite a permis au président d'Ennahdha, Rached Ghannouchi, d'accéder à la présidence de l'ARP, ce qui en retour a contribué à alimenter la tension au sein de l'hémicycle en raison de sa volonté de jouer un rôle politique outrepassant ses attributions et venant ainsi concurrencer le chef de l'État sur ses prérogatives constitutionnelles⁴⁷. Ce faisant, Rached Ghannouchi a non seulement précipité la rupture avec Kais Saïed, mais il a aussi incité Abir Moussi, la responsable du Parti destourien libre (PDL), rassemblement des nostalgiques « officiels » du régime autoritaire de Ben Ali, à tout faire pour paralyser l'activité parlementaire. Celle-ci a mené « une stratégie du bulldozer »⁴⁸ dont l'objectif était d'éliminer tout espace politique possible entre son parti et Ennahdha. Aussi n'a-t-elle pas hésité à empêcher le déroulement normal du travail parlementaire. Revêtue d'un casque de moto intégral ou d'une casquette de Jockey et d'un gilet pare-balles⁴⁹ dans l'enceinte de l'ARP, au motif qu'elle était en danger de mort, la présidente du PDL a développé tout un

⁴³ Par son électorat et la majorité de ses membres, Qalb Tounes est l'un des rejetons de Nidaa Tounes. Son fondateur le magna des médias, Nabil Karoui a lui-même été l'un des membres de la direction de Nidaa Tounes.

⁴⁴ Mahdi Elleuch, « Les élections législatives de 2019 », art. cité, p. 171.

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ Christian-Georges Schwentzel, *Manuel du parfait dictateur. Jules César et les hommes forts du XXI^e siècle*, Paris, Vendémiaire, 2021, p. 31.

⁴⁷ Mahdi Elleuch, « Des questions autour des pouvoirs du président du parlement tunisien : quand l'ambition dépasse les pouvoirs légaux (en arabe) », *al Moufakkira al Qanouniyya*, 12/06/2020, « أسئلة حول صلاحيات رئيس البرلمان > Legal Agenda (legal-agenda.com) | التونسي: عندما يتجاوز الطموح السياسي الصلاحيات القانونية »

⁴⁸ Zied Krichen, « Après la guerre contre le coronavirus : le retour des batailles politiques (en arabe) », *Le Maghreb*, 12/05/2020.

⁴⁹ On peut décrire sa conduite comme celle d'un « leader pagliaciste » (de *pagliaccio* en italien pour clown). Sa pratique de « l'outrance, de la vulgarité et du grotesque » et le caractère « extraordinaire » (au sens étymologique) de ses actes lui attribuent une « surnature » lui conférant un « effet paradoxal de légitimité ». Voir Jean-Yves Pranchère, « Le pagliacisme n'est pas un populisme. Propositions pour consolider l'originalité du concept de pagliacisme », <<https://inrer.org/2020/06/pagliacisme-populisme-discussion/>>.

répertoire d'action visant à paralyser l'activité du parlement⁵⁰ : le sit-in dans l'hémicycle ; le sit-in sur le perchoir de l'Assemblée et *last but not least* l'usage du mégaphone dans l'hémicycle. Ces procédés, ajoutés à ceux des députés de la Coalition al Karama pratiquant la violence physique dans l'Assemblée, ont abouti au quasi-blocage de la chambre des députés⁵¹. Kais Saïed ne s'est d'ailleurs pas privé d'instrumentaliser les dérives de ces parlementaires afin de justifier son coup de force du 25 juillet. Lors de son discours prononcé le 11 octobre 2021 à l'occasion de l'annonce de la formation du gouvernement de la Première ministre Najla Bouden, le président de la République s'est adonné à une attaque en règle du parlementarisme tunisien en brandissant devant les caméras plus d'une dizaine de photographies de format A5 illustrant le chaos qui régnait au sein de l'ARP avant le 25 juillet⁵².

In fine, les antagonismes entre, d'une part, le leader d'Ennahdha ayant choisi d'occuper la présidence du Parlement pour gouverner, et un président de la République outrepassant ses attributions constitutionnelles pour contrarier les manœuvres du premier et de ses alliés parlementaires et, d'autre part, un chef de gouvernement ayant rompu son alliance avec le chef de l'État pour s'entendre avec la coalition parlementaire dirigé par Ennahdha, ont fini par rendre l'action publique impotente. Aux dysfonctionnements politiques et économiques du pays est venu se rajouter la crise sanitaire du Covid-19.

Au milieu de juillet 2021, la quatrième vague de l'épidémie qui frappe la Tunisie débouche sur un quasi-effondrement du système de santé⁵³. Elle précipite « une longue accumulation de colères » qui vient alimenter les manifestations de la journée du 25 juillet, « prélude au coup politique de Kais Saïed »⁵⁴. Ce dernier, qui a su s'attirer les faveurs de l'armée en exprimant sa confiance absolue dans les forces militaires pour gérer la crise sanitaire⁵⁵, prend prétexte de l'effervescence populaire pour mettre un terme à une expérience politique qu'il décrivait quelques mois auparavant comme « une transition du parti unique à un rassemblement corrompu unique »⁵⁶.

L'offre populiste de Kais Saïed : champion du « peuple », pourfendeur de la corruption et défenseur de la nation

Le politiste Rogers Brubaker invite dans ses travaux à saisir le populisme comme un répertoire discursif dont on peut caractériser les éléments. Ceux-ci renvoient à des figures rhétoriques qui articulées les unes aux autres font système et donnent un « air de famille » à des leaders et des mouvements politiques qualifiés de populiste. Cette approche permet également « de donner un sens à la profonde ambivalence politique et idéologique du populisme, et de rendre compte à la fois des énergies démocratiques qu'il peut exploiter et des dangers antidémocratiques qu'il peut

⁵⁰ On pourra visionner quelques vidéos à ce sujet : <https://www.youtube.com/watch?v=oN7XblmfUFY&t=195s> ; <https://www.youtube.com/watch?v=wBStpxq232Y&t=198s> ; <https://www.youtube.com/watch?v=9-mf4Dty1Fw&t=74s> ; <https://www.youtube.com/watch?v=6AGFFC7tSFw>

⁵¹ Mahdi Elleuch, « Le bilan législatif de 2020 : un rendement faible dû à la faiblesse du parlement (en arabe) », *al Moufakkira al Qanouniyya*, 03/03/2021, www.legal-agenda.com, <https://www.legal-agenda.com>

⁵² <https://www.youtube.com/watch?v=ysZkbfzoysg>.

⁵³ Mohamed Rami Abdelmoula, « La vaccination contre le Covid-19 en Tunisie : des doses politisées (en arabe) », *Safir Arabi*, 30/09/2021, www.assafirarabi.com, « التلقيح ضد كوفيد-19 في تونس: جرعات "مسيّسة" | محمد رامي عبد المولى | السفير العربي > »

⁵⁴ Thierry Brésillon, « Tunisie. Un bouleversement inéluctable, mais périlleux », *Orient XXI*, 3/08/2021.

⁵⁵ Najla Ben Salah, « Genèse de la ceinture miliare », dossier : le nouvel ordre saïedien, *Nawaat* (le magazine), octobre 2021, p. 11.

⁵⁶ *Al Haqa'iq*, « Il y a une transition du parti unique à un rassemblement corrompu unique », 15/02/2021, www.hakaekonline.com, « سعيد: > هناك انتقال من الحزب الواحد للمجموعة الفاسدة الواحدة »

représenter »⁵⁷. L'axe central de ce répertoire est bien sûr la prétention à parler et à agir au nom du peuple. À côté de cet axe, on peut repérer des schèmes discursifs communs aux divers discours populistes.

Mais avant d'aller plus avant dans la description du populisme de Kais Saïed, il convient d'évoquer rapidement sa trajectoire professionnelle et intellectuelle. Quand il se présente à l'élection présidentielle de 2019, c'est un modeste assistant universitaire retraité de 61 ans, dépourvu de tout appareil politique (parti, association, élus ou média) susceptible de soutenir sa candidature et de constituer une force politique au parlement. Depuis 2011, il s'est construit l'image d'un expert en prenant la parole dans les médias et se faisant remarquer par ses positions critiques à l'égard de la « transition démocratique ». Pendant plusieurs années avant l'échéance électorale, il a sillonné le pays, propageant ses idées auprès des « déshérités » et de jeunes rencontrés dans les cafés, les clubs politiques ou lors de conférences. « Justicier incorruptible », il a mené campagne auprès des jeunes diplômés, avec lesquels il a établi une relation de confiance. Ce sont eux qui se sont mobilisés sur le terrain par le biais de « coordinations »⁵⁸ dans les régions et à travers les réseaux sociaux pour aider leur mentor à conduire une campagne de proximité⁵⁹. Bien qu'absent de la scène politique, cette campagne avant l'heure a permis à Kais Saïed de faire son entrée dans les sondages dès 2016 avec 6,7 % des intentions de vote⁶⁰. En décembre 2018, il se positionnera en 3^e position avec près de 15 % des intentions de vote, puis sera propulsé en tête des intentions de vote en mai 2019 (22,4 %) ⁶¹.

Outre cette jeunesse, souvent en mal d'emploi, qui s'est mise à son service, Kais Saïed dispose de proches soutiens qui « se partagent principalement entre membres de la gauche islamique tunisienne, inspirée de penseurs iraniens de la révolution de 1979, et ex-dirigeants d'extrême gauche, fondateurs d'une sorte de club d'idées en 2011, le Front des forces de la Tunisie libre »⁶².

Conservateur sur le plan des mœurs⁶³, homme d'allure ascétique, ne s'exprimant qu'en arabe littéraire sur un ton saccadé et monocorde, il apparaît auprès de la majeure partie de la population comme porteur d'une « éthique de la vertu », son action politique paraissant indissociable d'une intention droite mise au service du « peuple ».

Un populisme moralisateur aux référents religieux

En se présentant sous les traits du dirigeant vertueux, il met en avant des qualités morales, qui selon ses partisans, l'immuniseraient contre l'arbitraire dont l'accuse ses adversaires politiques, depuis son accession à la présidence de la République. De surcroît, Kais Saïed lie son intégrité morale à son statut de croyant, notamment en parant de justifications religieuses à portée moralisatrice certains de ses actes politiques.

⁵⁷ Rogers Brubaker, art. cité, p. 361.

⁵⁸ Entretien avec l'un des cadres de la coordination du governorat de Kasserine, 30 novembre 2021 à Tunis. Il existe une coordination régionale dans chacun des 24 governorats (circonscription administrative de 1^{er} ordre), qui fédère les coordinations locales au niveau des 264 délégations (circonscription administrative de 2^e ordre). Elles sont aujourd'hui, semble-t-il, composées très majoritairement de jeunes entre 20 et 35 ans et compteraient environ 50 000 membres, prêts à se mobiliser pour Kais Saïed.

⁵⁹ Mouldi Qassoumi, *La société de la révolution et de la post-révolution* (en arabe), Tunis, Med Ali, p. 533-535.

⁶⁰ Hafedh Chekir, « Les élections présidentielles de 2019 », in Hamadi Redissi et al., *op. cit.*, p. 119.

⁶¹ Zied Krichen, « Les intentions de vote aux élections législatives et présidentielles en mai 2019 : le séisme (en arabe) », *Le Maghreb*, 05/05/2019.

⁶² ICG, *Tunisie : éviter les surenchères nationalistes*, 4/03/2020, <<https://www.crisisgroup.org/fr/middle-east-north-africa/north-africa/tunisia/b73-tunisie-eviter-les-surencheres-populistes>>.

⁶³ Par exemple, il récuse l'égalité entre homme et femme dans l'héritage, au motif que les préceptes coraniques reposent sur la justice. Voir Charaa Magherebi, « Entretien avec Kais Saïed », 12/06/2019.

Son approche de l'économie relève de ce populisme moralisateur. Il s'agit pour le président de la République de rendre vertueux le marché en faisant appel à la conscience religieuse des Tunisiens : depuis le 25 juillet, il implore les commerçants de gros et de détail de baisser les prix car « un vrai musulman ne dort pas pendant que son voisin a faim et n'a pas de repas »⁶⁴. Chez Kais Saïed, les phénomènes de spéculation, de fraude et de monopoles ne sont pas les conséquences d'une forme d'organisation de l'économie, mais plutôt le résultat d'une déficience morale⁶⁵. Aussi l'engagement en faveur de la baisse des prix est-il considéré comme le principal moyen de traiter des fonctionnements et dysfonctionnements du marché. Cette approche conduit le président de la République à négocier avec le monde tunisien de l'entreprise sur la base d'un contrat moral. Il ne remet nullement en cause la structure oligopolistique d'une économie tunisienne dont les secteurs les plus lucratifs sont contrôlés par une dizaine de conglomérats intégrés verticalement. Par conséquent, le chef de l'État lutte contre le vie chère en louant « le capital patriote » dont il est sûr qu'il « sera à la hauteur de l'évènement historique »⁶⁶, tout en effectuant, de temps à autres, de spectaculaires descentes dans des entrepôts de stockage de denrées alimentaires pour fustiger « les circuits d'affamement des Tunisiens »⁶⁷. Dans cette perspective, les conflits économiques et sociaux sont niés en tant que tels et deviennent « un conflit éthique et de valeur »⁶⁸.

L'éthique religieuse de Kais Saïed lui a donné à l'occasion de renforcer le caractère légitime de certaines de ses décisions juridiques contestées. Lors de la crise du remaniement ministériel de février 2021, le président a rejeté le choix de certains ministres, effectué par le chef du gouvernement, en accord avec la coalition parlementaire majoritaire, en faisant le lien entre leurs actes supposés délictueux ici-bas et les comptes qu'ils devront rendre à Dieu le jour du jugement dernier. Refusant de voir dans le serment constitutionnel une simple procédure, le président de la République affirme, dans un courrier adressé au chef du gouvernement, en février 2021, que « le plus important [dans le serment] est son contenu et les effets qui doivent en découler. Quiconque jure par Dieu Tout-Puissant et place sa main droite sur le Coran sera non seulement tenu pour responsable dans la vie mondaine, mais se tiendra dans les mains de Dieu, Gloire à Lui, pour être interrogé sur ce qu'il a fait »⁶⁹.

S'engager dans l'action politique est pour Kais Saïed un devoir religieux. Il apparaît, si l'on fait une comparaison chrétienne, porteur de la *devotio* latine, telle que définie par Saint Augustin dans *La Cité de dieu* et qui recouvre, à partir d'une même racine linguistique, « la dévotion religieuse orientée vers la cité céleste » et le « dévouement civique » envers la cité terrestre⁷⁰. Le président a aimé rappeler, tout au long de la campagne électorale de 2019, le verset du Coran de la sourate *La Vache* qui intime au croyant de combattre, quand bien même ce combat lui serait déplaisant (« le combat vous a été prescrit alors qu'il vous paraît odieux »)⁷¹.

⁶⁴ Rencontre du chef de l'État avec le président de la principale organisation patronale tunisienne, l'Union Tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (UTICA) : <https://www.youtube.com/watch?v=v_TbJ7oDL7M>

⁶⁵ Yassine Nabli, « Le discours économique du président Kais Saïed », *al Moufakkira al Qanouniyya*, 14/12/2021, <[https://www.legal-agenda.com/الخطاب الاقتصادي للرئيس قيس سعيد](https://www.legal-agenda.com/الخطاب%20الاقتصادي%20للرئيس%20قيس%20سعيد)>

⁶⁶ Déclaration effectuée à l'occasion de la rencontre entre une délégation de chefs d'entreprises conduite par Samir Majoul, le président de l'UTICA. Voir *Shems FM*, « Les hommes d'affaires participeront au renforcement de l'investissement et de la création d'emplois », *شعس سعيد*: « رجال الأعمال سيساهمون في تعزيز الاستثمارات وإحداث مواطن الشغل », *shemsfm.net*

⁶⁷ Rihab Boukhatia, « Peu de chiffres et beaucoup de lettres », dossier : le nouvel ordre saïdien, *op. cit.*, p. 25.

⁶⁸ Sofiane Jaballah, *Le peuple veut : retour de l'État ou accomplissement de la révolution ou alors les deux ensemble ?* (en arabe), FTDES, novembre 2021, <<https://ftdes.net/ar/lepeupleveut/>>.

⁶⁹ Walid Larbi, « Kais Saïed : propos de Carl Schmitt autour du führer qui protège le droit (en arabe) », *Le Maghreb*, 24 février 2021.

⁷⁰ Olivier Christin, « Dévouement », in Olivier Christin, Stéphan Soulié et Frédéric Worms (dir.), *Les 100 mots de la République*, Paris, PUF, Que sais-je ?, p. 42.

⁷¹ Charaa Magherebi, *art. cité*.

Par ailleurs, Kais Saïed cite souvent les paroles du calife Omar Ibn Al-Khattab dont il a déclaré, à maintes reprises, qu'il était son modèle. Lors d'une réunion en 2021 avec le ministre des domaines de l'État, il s'est adressé à celui-ci de la manière suivante : « Vous savez ce qu'il [Omar] a dit un jour : 'Si un mulet trébuchait en Irak, Dieu me demanderait de rendre des comptes à ce sujet en me disant : Pourquoi, Ô Omar, ne lui as-tu pas aplani le chemin ? Je me serais mis dans les mains du Seigneur – je ne crains que Dieu, Maître des mondes. Il m'aurait interrogé pour me demander pourquoi je me suis tu sur cette vérité, alors que c'est une vérité. Celui qui se tait au sujet de la vérité est un diable muet' »⁷². Ainsi, Kais Saïed, qui a fait don de sa personne au pays, se considère comme responsable devant Dieu du destin du peuple tunisien dont il est l'incarnation.

L'oligarchie politique corrompue contre le peuple

Mais quel est donc le peuple de Kais Saïed ? C'est d'abord le peuple au sens social, la plèbe des Romains, la partie inférieure de la société, exclue du pouvoir politique qui aspire à devenir le *populus*, c'est-à-dire la communauté des citoyens participant à la délibération publique⁷³. Le chef de l'État oppose un « nous » à un « eux » et construit ainsi une polarisation qui oppose la masse des déshérités et les « patriotes sincères » à une classe politique corrompue qui s'est accaparée les richesses⁷⁴. Dans cette opération discursive qui consiste à distinguer les vertueux des « traîtres », « voleurs » et autres « insectes » qu'il convient d'épurer (*tathir*), le chef de l'État fait régulièrement référence à la notion coranique de *farz* qui renvoie au tri du jour du jugement dernier entre vrais croyants jouissant éternellement de la miséricorde divine et mécréants tombant dans les feux de l'enfer⁷⁵. Il évoque, à intervalles réguliers, les complots ourdis contre le peuple et lui-même dans « des pièces fermées » à un point tel que sa personne aurait déjà été l'objet de plusieurs « plans d'assassinats politiques »⁷⁶.

Le peuple de Kais Saïed est également un *ethnos*. Le président prend ainsi ses distances avec le récit de ces prédécesseurs sur la « tunisianité »⁷⁷ et développe un discours fondé sur les valeurs sociétales musulmanes empreint d'un nationalisme arabe sourcilleux vis-à-vis de la cause palestinienne. Il se veut offensif contre les « traîtres » locaux qui, en alliance avec les forces étrangères, tentent de corrompre le peuple et d'imposer des valeurs. C'est pour cette raison que les homosexuels ne font pas partie de l'*ethnos* de Kais Saïed, car selon le président de la République, ils reçoivent leur « soutien de l'étranger [...] afin de saper la nation et l'État »⁷⁸.

Le peuple de Kais Saïed est aussi celui de « l'explosion révolutionnaire sans précédent » du 17 décembre 2010 qui, partie de Sidi Bouzid et des régions de l'intérieur, a convergé vers la capitale, lieu de son « avortement » et de son « rapt », le 14 janvier 2011, par les élites

⁷² Mohamed Rami Abdelmoula, « Tunisie : les 'butoirs', les 'piliers' et les 'cartes' du président (en arabe) », *Safir Arabi*, 31/12/2021, < assafirarabi.com > | محمد رامي عبد المولى | السفير العربي >.

⁷³ Gérard Bras, *Les voies du peuple. Éléments d'une histoire conceptuelle*, Paris, Éditions Amsterdam, 2018, p. 18-19.

⁷⁴ Fouad Ghorbali, « Tunisie : la révolution se divise contre elle-même », *Safir Arabi*, 13/01/2022, < assafirarabi.com > | فؤاد غربي | تنقسم على نفسها >.

⁷⁵ Hassan Ayadi, « 100 jours après le 25 juillet : l'opposition s'élargit sans un réel pouvoir d'influence (en arabe) », *Le Maghreb*, 08/11/2021

⁷⁶ Hassan Ayadi, « Le discours du président de la République au conseil des ministres : le récit autour de la souveraineté nationale à l'ombre du gouvernement et du dialogue national », *Le Maghreb*, 16/10/2021.

⁷⁷ Je remercie Michel Camau d'avoir attiré mon attention sur cette dimension de la vision idéologique de Kais Saïed. Mes remerciements vont également à Michaël Ayari qui a orienté mon regard du côté du souverainisme de Kais Saïed.

⁷⁸ *Charaa Magherebi*, art. cité

politiques⁷⁹. La révolution aurait été ainsi « détournée de manière à exclure le peuple et l'empêcher d'exprimer sa volonté et les slogans qu'il avait brandis »⁸⁰. Aussi renouant avec le peuple révolutionnaire, Kais Saïed, a-t-il décidé de modifier la date officielle de la révolution tunisienne en la faisant passer du 14 janvier au 17 décembre⁸¹.

Le chef de l'État, pour reprendre les catégories de Pierre Rosanvallon, se fait ainsi « l'organe du peuple », c'est-à-dire « un leader dépersonnalisé, un pur représentant, une figure totalement absorbée dans sa fonctionnalité »⁸². Aux commandes du pays « en tant que serviteur et voix du peuple », il peut « accuser ceux qui lui résistent de trahir la cause populaire » et construire ainsi « l'unité du peuple par l'exclusion de ses ennemis et par une polarisation de la vie politique »⁸³. Si le « peuple veut », pour reprendre le principal slogan de campagne présidentielle de 2019, Kais Saïed sait et veut ce que le peuple veut. Tout d'abord, il veut lui rendre son pouvoir afin qu'il l'exerce plus directement et que la Tunisie se débarrasse du régime parlementaire, ainsi que des corps intermédiaires (plus particulièrement les partis politiques) qui empêchent sa volonté de s'exprimer.

Depuis l'annonce de l'état d'exception, toute l'action du chef de l'État a consisté précisément à définir les étapes d'un processus référendaire devant conduire à l'instauration du régime politique qu'il appelle de ses vœux.

L'anti-institutionnalisme de Kais Saïed : construction démocratique par la base, présidentielisme et autoritarisme

L'axe principal du projet politique saïédien de « construction démocratique par la base » est de mettre en place un pouvoir législatif à partir des circonscriptions administratives locales. Maïeuticien du peuple, Kais Saïed a explicité son programme institutionnel pendant la campagne électorale à travers une « campagne d'explication » (*hamla tafsiiriyya*) aux accents messianiques, l'objectif étant que le peuple tunisien puisse accéder à son être, c'est-à-dire à son vouloir : « La façon d'exprimer votre véritable volonté est de reconstruire à partir de la base, du local vers le centre, afin que toutes les lois et les législations [...] expriment votre volonté, portent vos espoirs, fassent écho à vos revendications et aspirations, en cohérence avec l'explosion révolutionnaire qui est partie des délégations et des villages avant d'atteindre son acmé au centre. Cette nouvelle fondation, placée sous les auspices du slogan 'le peuple veut', découle d'une lecture de cette étape historique, non seulement en Tunisie, mais dans le monde entier. L'humanité est entrée dans une nouvelle étape de son histoire »⁸⁴.

Pour autant, le président de la République n'a pas pour objectif de proposer un programme spécifique de développement économique et social : « mon projet consiste à donner au peuple des outils. Je ne veux pas être propriétaire de sa vision des choses »⁸⁵.

Aussi, le président propose-t-il un mécano institutionnel au sein duquel seraient créées, dans chaque délégation, des assemblées locales dont les membres, initialement investis par un nombre égal d'électrices et d'électeurs, seraient élus au scrutin uninominal majoritaire à deux tours avec un mandat révocable. Elles prépareraient, à travers des ateliers de travail, un projet

⁷⁹ Asma Sleymia, « De la révolution du 14 janvier à la révolution du 17 décembre : avec qui Kais Saïed règle-t-il ses comptes (en arabe) ? », *al Moufakkira al Qanouniyya*, 17/12/2021, < من ثورة 14 جانفي إلى ثورة 17 ديسمبر: لمن يثأر ؟ | قيس سعيد | Legal Agenda (legal-agenda.com)>.

⁸⁰ <https://www.facebook.com/watch/?v=3001421853508806&t=901>

⁸¹ <https://www.facebook.com/watch/?v=3001421853508806&t=901>

⁸² Rosanvallon Pierre, *op. cit.*, p. 52.

⁸³ Jean-Yves Pranchère, « Quel concept de populisme ? », *Revue européenne des sciences sociales*, 58/2, 2020, p. 29.

⁸⁴ Communiqué électoral de Kais Saïed cité par Khalil Abbès, *op. cit.*, p. 76.

⁸⁵ Charaa Magherebi, art. cité.

de plan de développement économique social et culturel⁸⁶. Au deuxième niveau, seraient mis en place des conseils régionaux composés des directeurs des administrations régionales (sans droit de vote) et d'un membre tiré au sort au sein de chacune des assemblées locales. Ils seraient chargés au niveau du gouvernorat de synthétiser les projets élaborés localement. Enfin, au troisième niveau, un représentant au sein de chaque assemblée locale serait tiré au sort pour devenir député de l'Assemblée nationale législative⁸⁷. Les membres du « parlement » auraient pour rôle de synthétiser et d'adopter la législation permettant aux conseils régionaux et locaux d'appliquer leurs programmes de développement.

Cette construction démocratique par la base est censée empêcher les états-majors partisans d'usurper la volonté populaire. Il serait d'ailleurs interdit aux partis politiques de faire campagne de manière à garantir l'égalité entre les candidats, à les empêcher d'acheter des voix et des parrainages, et à leur interdire de faire des fausses promesses⁸⁸.

Certains juristes et journalistes opposés au chef de l'État n'ont pas ménagé leurs critiques à l'égard du projet présidentiel. Le commentaire le plus récurrent est que le scrutin uninominal est la porte ouverte à l'expression des clivages primordiaux, notamment à travers le tribalisme (*arouchiyya*) et les dérives notabiliaires⁸⁹. Ensuite, la construction par la base revient à cantonner la politique aux affaires locales et à nier l'existence d'intérêts et de projets économiques et sociaux nationaux en compétition⁹⁰.

Par ailleurs, le projet de Kais Saïed se structure autour de la seule décentralisation du pouvoir législatif, les institutions locales censées être les canaux d'expression de la volonté populaire n'ayant pas d'organes exécutifs pour réaliser leur programme. Selon le journaliste Zied Krichen, une telle architecture revient à confier le pouvoir effectif aux exécutifs locaux et régionaux déconcentrés, d'une part, et à l'Exécutif national, d'autre part : « Seul le pouvoir exécutif disposera des données et des statistiques générales, évaluera les priorités à faire valoir dans la conduite de l'État, et jugera entre les différents projets locaux et régionaux en précisant les domaines et le volume des dépenses publiques »⁹¹. Il est probable qu'une telle organisation institutionnelle, qui s'appuierait sur les autorités administratives déconcentrées, présuppose une remise en cause de la décentralisation mise en œuvre à partir de 2018.

Par ailleurs, le projet de Kais Saïed, inscrit dans une logique présidentialiste, ne prévoit pas de mécanismes de contrôle de l'Assemblée législative sur l'Exécutif. De surcroît, ce pouvoir législatif « ascendant » sera contrebalancé par une concentration du pouvoir en haut de la pyramide où le président de la République disposera de toutes les attributions de l'Exécutif.

Aussi l'organisation des pouvoirs publics prévu par le décret n° 117 du 22 septembre 2021 relatif aux mesures exceptionnelles pourrait-elle être partiellement reconduite dans le projet

⁸⁶ Kais Saïed, « Entretien (en arabe) », in Kamel Jendoubi (dir.), *Que vive la République*, Tunis, Alif, 2018, p. 202-204.

⁸⁷ Une variante évoque, de manière vague, le choix d'un élu par assemblée locale pour siéger à la chambre législative. Par ailleurs, les représentants des Tunisiens à l'étranger sont élus au scrutin de liste. Dans une autre version, les assemblées locales élisent l'un de leurs membres qui ira siéger à l'Assemblée législative. En fait, de nombreuses zones d'ombre subsistent, le projet de Kais Saïed n'étant « jamais présenté de manière exhaustive et claire ». Voir Emna Mornagui, « La construction de la structure démocratique par la base : quel est le projet étatique de Kais Saïed ? », *Inkyfada*, 19/10/2021, <https://inkyfada.com/fr/2021/10/19/kais-saied-construction-democratie-base-tunisie/>

⁸⁸ Zied Krichen, « Au cœur du projet de Kais Saïed, 'la construction de la démocratie par la base' et l'illusion de rendre le pouvoir au peuple : lorsqu'on abolit le politique, on instaure le fascisme (en arabe) », *Le Maghreb*, 29/09/2021.

⁸⁹ Mahdi Elleuch, « L'échec du système politique : carences et voies de réforme (en arabe) », *al Moufakkira al Qanouniyya*, 08/12/2021. L'auteur ajoute que le mode de scrutin proportionnel de liste au plus fort reste au niveau des gouvernorats n'a pas empêché ce type de dérive, notamment en permettant l'élection de « barons locaux » sous le label de petits partis et de députés indépendants, dont le contrebandier, Mohamed Salah Ltfi.

⁹⁰ Zied Krichen, « Au cœur du projet de Kais Saïed », art. cité.

⁹¹ *Ibid.*

final de Constitution proposé à référendum par Kais Saïed. Selon ledit décret, le président de la République concentre les pouvoirs législatif et exécutif. Autrement dit, il légifère selon sa propre volonté et incarne tout le pouvoir exécutif : il nomme et révoque le gouvernement ainsi que son Premier ministre, préside le conseil des ministres, définit la politique générale et les choix fondamentaux du gouvernement. À noter que le Premier ministre n'est responsable que devant le président de la République⁹². Ce faisant, l'inversion de la pyramide postulée par la construction par la base déboucherait paradoxalement sur la mise en place d'un régime politique pyramidal et présidentieliste avec à sa tête Kais Saïed.

Cette concentration du pouvoir présidentiel qui n'a cessé de se renforcer depuis le coup de force du 25 juillet a conduit plusieurs juristes, politistes et sociologues tunisiens à voir dans les actes du chef de l'État l'ombre de Carl Schmitt, le sulfureux juriste allemand rallié un temps au nazisme. Il n'est pas sûr que Kais Saïed ait lu Carl Schmitt, mais certains de ses propos et actes, dès avant le 25 juillet, semblent en faire un apôtre des thèses du juriste allemand⁹³. Reprenant la distinction opérée par Carl Schmitt entre « dictature du commissaire » (manifestation d'un pouvoir constitué) et « dictature souveraine » extérieure au droit et incarnation du pouvoir constituant⁹⁴, le sociologue Sofiane Jaballah et le politiste Mohamed Cherif Ferjani voient dans le président de la République l'organe d'un pouvoir constituant dont l'objectif est de créer un nouvel ordre institutionnel autoritaire et présidentieliste⁹⁵.

Kais Saïed s'est ainsi arrogé le droit d'instaurer l'état d'exception et de suspendre l'essentiel de la Constitution de 2014, au nom de la légitimité supérieure de la révolution à laquelle il prétend s'identifier. Il a également placé ses plus proches partisans tant à la direction des ministères clés (Intérieur, Défense, Affaires étrangères, Justice et Affaires sociales) qu'à la tête des gouvernorats⁹⁶.

Depuis le 25 juillet, les mesures prises par le chef de l'État vont d'ailleurs dans le sens du détricotage des institutions de la démocratie représentative. La dernière victime de la volonté présidentielle a été le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) dissous par un décret-loi en date du 12 février 2022 au motif qu'il convenait « d'assainir le pays de toutes les causes de corruption »⁹⁷ et de le remplacer par un CSM provisoire censé mettre un terme à l'impunité dont bénéficie les magistrats corrompus.

Dans le même temps, d'autres mesures visent à poser les jalons du processus devant conduire à la création du nouvel ordre institutionnel voulu par Kais Saïed. Pour ce faire, il a lancé à la mi-janvier 2022 une consultation populaire par internet pour que le « peuple » puisse exprimer sa vision de la future Constitution. L'objectif du mécanisme mis en place vise à donner une caution démocratique au projet du président. Plusieurs éléments permettent de conclure en ce sens. Tout d'abord, la manière dont le chef de l'État désigne ce dispositif ne laisse guère de doute. Alors que le nom officiel de la plateforme électronique est « Consultation nationale », le président de la République n'a de cesse de l'appeler « référendum électronique »⁹⁸. Autrement dit, il présuppose que ce dispositif a une force obligatoire et que sa décision finale est liée au

⁹² Hassan Ayadi, « La présidence de la République, le début de la mise en œuvre du discours de Sidi Bouzid (en arabe) », *Le Maghreb*, 23/09/2021.

⁹³ Walid Larbi, art. cité.

⁹⁴ Carl Schmitt, *La dictature*, Paris, Le Seuil, Point Essais, 2000, p. 199-222.

⁹⁵ Sofiane Jaballah, *op. cit.* ; Mohamed Cherif Ferjani, « Les conceptions de l'état d'exception de Carl Schmitt à Kais Saïed », *Kapitalis*, 25/09/2021.

⁹⁶ Mohamed Rami Abdelmoula, « Najla Bouden : Première ministre du président », *al Moufakkira al Qanouniyya*, 9/02/2022, < رئيسة حكومة الرئيس، نجلاء بouden | Legal Agenda (legal-agenda.com)>.

⁹⁷ <https://lapresse.tn/122971/le-president-de-la-republique-signe-le-decret-portant-creation-du-conseil-superieur-de-la-magistrature-provisoire/>

⁹⁸ Zied Krichen, « Qu'est-ce qui nous attend après l'annonce des premières orientations de la consultation électronique ? (en arabe) », *Le Maghreb*, 29/01/2022.

résultat de la consultation qui doit s'achever le 20 mars, date anniversaire de l'indépendance de la Tunisie.

Celle-ci se structure autour de 6 axes renvoyant à diverses thématiques. Mais c'est le premier axe relatif « aux affaires politiques et électorales » qui importe vraiment eu égard aux objectifs présidentiels. Les réponses aux questions posées dans cet axe seront synthétisées par la commission mentionnée par le décret n° 117 qui sera chargée de rédiger le nouveau texte constitutionnel en collaboration avec le chef de l'État. Or, les questions sont construites de manière à induire les réponses des participants dans le sens de la construction par la base voulue par Kais Saïed⁹⁹ qui s'articule autour des trois axes que sont le régime présidentiel, le scrutin majoritaire uninominal et la révocabilité du mandat des représentants. D'ailleurs, deux semaines après le début de la consultation, le chef de l'État s'est précipité pour fournir des résultats préliminaires de la consultation. Il semble que le principal motif de cette hâte est d'anticiper l'échec de la participation, fort probable au regard de la faiblesse du nombre de réponses rapporté au corps électoral¹⁰⁰.

Conclusion : les apories du populisme de Kais Saïed

Si les opérations de démantèlement du régime parlementaire vont bon train, il n'en demeure pas moins que projet politique de Kais Saïed se heurte principalement à trois apories qui renvoient tant à la manière dont le chef de l'État se positionne par rapport aux questions de l'économique et du social qu'au caractère oxymorique de son projet de construction par la base. En premier lieu, son discours « souverainiste » est en contradiction avec la politique économique de son gouvernement. Les rodomontades verbales du président de la République autour de la souveraineté de la Tunisie, ainsi que de la nécessité d'établir une relation d'égal à égal avec les bailleurs de fonds, se situent aux antipodes de la démarche de son gouvernement qui consiste à négocier un nouveau prêt avec le FMI¹⁰¹. D'ailleurs, le budget 2022 a été conçu de manière à anticiper les « réformes » préconisées par le FMI. *Grosso modo*, il s'agit pour l'État tunisien de se soumettre à un cahier des charges qui prévoit la réduction de la masse salariale du secteur public, la levée des subventions sur les hydrocarbures et les produits de première nécessité, l'allégement de la fiscalité sur les sociétés privées, ainsi que la restructuration et la privatisation des entreprises publiques. Les mesures gouvernementales annoncées sont ainsi en complet décalage avec un discours présidentiel qui prône aussi bien le remplacement du PIB par le Bonheur intérieur brut que l'émancipation vis-à-vis des bailleurs

⁹⁹ Hassan Ayadi, « La consultation populaire : toutes les réponses conduisent au projet présidentiel (en arabe) », *Le Maghreb*, 08/01/2022.

¹⁰⁰ 82 % des répondants sont en faveur le système présidentiel, 89 % sont pour le scrutin uninominal, tandis que 92 % soutiennent la révocabilité du mandat des députés. Voir Zied Krichen, « Qu'est-ce qui nous attend... », *art. cité* ; Hassan Ayadi, « La Consultation nationale à mi-chemin : la faiblesse de la participation détruit le récit du 'le peuple veut' », *Le Maghreb*, 14/02/2022. Ce dernier précise que l'évolution du nombre d'inscriptions donne à penser que moins de 500 000 personnes participeront à la consultation, soit le quart du chiffre annoncé par le ministre de la Jeunesse pour la considérer comme représentative.

¹⁰¹ À l'occasion d'une rencontre avec le président de l'Autorité des marchés financiers en octobre 2021, Kais Saïed s'en était pris aux agences de notation internationales : « Elles ne peuvent pas nous accorder des notes comme elles veulent, nous ne sommes pas leur élève et elles ne sont pas notre enseignant » ; « On coopère avec les pays et les institutions internationales, mais ils doivent respecter la volonté du peuple tunisien », <<https://www.facebook.com/watch/?v=265792051962438>>.

de fonds internationaux¹⁰². Un tel plan de réformes économiques est probablement gros de conflits sociaux dans un proche avenir¹⁰³.

En second lieu, son approche institutionnelle (la démocratie par la base) ne peut apporter en tant que telle de réponse aux problèmes économiques et sociaux de la Tunisie. Or, la pensée et la pratique de Kais Saïed consiste à réduire la crise tunisienne à celle de son régime politique. À cet égard, son discours du 13 décembre 2021, prononcé en vue de présenter sa feuille de route pour l'année 2022 reproduit l'approche politico-institutionnelle structurant la grammaire politique de la décennie précédente¹⁰⁴. Demeurant persuadé que « le problème de la Tunisie d'aujourd'hui est constitutionnel », le chef de l'État s'est contenté, dans son discours du 13 décembre, d'égrener un calendrier politique calé sur les dates symboliques de l'histoire tunisienne : le 25 juillet 2022, jour anniversaire de la République, sera organisé un référendum sur les réformes constitutionnelle et le 17 décembre, nouvelle date anniversaire de la révolution sera celle des élections législatives anticipées¹⁰⁵. Certes, le lexique juridico-politique de Kais Saïed est aux antipodes de celui de la démocratie représentative et de l'État de droit qui a dominé le récit de la « transition démocratique », mais il risque de se heurter à la même incapacité que ses prédécesseurs à répondre aux revendications de reconnaissance des catégories défavorisées dont il s'est fait le champion. Kais Saïed attribue ainsi aux arrangements institutionnels une performativité qu'ils n'ont pas.

In fine, le projet de construction par la base du président Kais Saïed ressortit à ce que d'aucuns appellent « la politique de l'oxymore »¹⁰⁶. À cet égard, le projet de décret-loi en préparation relatif à la réconciliation pénale, révélateur de la quintessence de la vision saïedienne de l'économie politique de la construction par la base, renvoie à un horizontalisme vertical, étatiste et paternaliste.

Le texte mis au point par la présidence articule ce que Kais Saïed appelle la réconciliation pénale avec la mise en place d'entreprises dites « communautaires » (*ahliyya*)¹⁰⁷. L'objectif affiché par le projet de décret-loi est de se réconcilier avec les hommes d'affaires impliqués dans des malversations financières¹⁰⁸ pour « récupérer l'argent du peuple » afin de l'investir dans le développement local des délégations. Les dossiers des personnes impliquées dans des affaires de corruption seront examinés par une nouvelle entité juridique, le « Pôle judiciaire de la réconciliation pénale », « rattachée à la Cour d'appel de Tunis » (art. 5) et chargée de déterminer le montant que devront payer les « corrompus » pour être amnistiés.

Ensuite, l'argent récolté ira alimenter un « Fonds de la réconciliation » ouvert au « budget de la présidence de la République » (art. 4) dans l'optique du financement de projets locaux dans

¹⁰² Yassine Nabli, « La Tunisie piégée par le FMI : fuite d'un document sur l'austérité et la privatisation (en arabe) », *al Moufakkira al Qanouniyya*, 13/01/2022, < تونس في شرك صندوق النقد: وثيقة مسربة بشأن التقشف والخصخصة >, Legal Agenda (legal-agenda.com)>.

¹⁰³ Mohamed Samih Beji Okkez, « La loi de finances 2022 : une exception de l'état d'exception (en arabe) », *al Moufakkira al Qanouniyya*, 08/02/2022, < من حالة الاستثناء "مستثنى" قانون المالية لسنة 2022 >, Legal Agenda (legal-agenda.com)>.

¹⁰⁴ Michel Camau, « Une révolution sans révolution ?... », *art. cité*.

¹⁰⁵ Asma Sleymia, *art. cité*.

¹⁰⁶ Bertrand Meheust, *La politique de l'oxymore*, Paris, La Découverte, 2015.

¹⁰⁷ Voir la vidéo de la présidence de la République : <<https://www.facebook.com/watch/?v=3071977489682023>>.

D'aucuns ont traduit *charikat ahliyya* par entreprises collectives, ce qui renvoie à l'idée de collectivisation et de socialisme. Cet aspect n'est pas absent du projet de Kais Saïed, influencé par l'idéologue Ridha Mekki, mais le terme *ahliyya* renvoie surtout à la famille et à la proximité locale.

¹⁰⁸ Sont concernés les hommes d'affaires cités dans le rapport de la commission nationale d'investigation de la corruption et la malversation de 2011, les dossiers traités par le Pôle économique et financier, ainsi que toutes les affaires de corruption examinées par les « instances administratives, judiciaires et para-judiciaires, même si un jugement a déjà été prononcé » (voir les articles de 5 à 8). Cette dernière mention revient à remettre en cause l'autorité de la chose jugée. Le projet de décret-loi est celui qui a fuité à la fin de janvier 2022 et que nous avons récupéré par le biais d'un collègue tunisien.

les délégations. Toutefois, l'arrangement institutionnel ainsi conçu ne renvoie nullement à une démocratie économique horizontale. Certes, le décret-loi prévoit bien la création d'« entreprises communautaires d'utilité sociale » dans les délégations, mais les projets seront contrôlés par une société mère, la société à participations publiques d'utilité sociale placée sous la tutelle directe de la présidence de la République (art. 28 et 29). Elle tirera pour partie ses fonds du processus de réconciliation pénale¹⁰⁹ et financera partiellement les entreprises communautaires en fonction des besoins des délégations préalablement classées selon leur niveau de pauvreté (art. 34).

Par ailleurs, le projet de décret-loi prévoit la création d'un Fonds national de financement solidaire et participatif géré par la société à participations publiques d'utilité sociale (art. 50). Celui-ci a pour mission d'« activer un réseau de caisses locales de financement solidaire et participatif » (art. 54) qui travaillera sous sa tutelle. Là encore le « retour à la base » se fait sous la houlette de la présidence de la République. La valorisation des solidarités locales et communautaires dans le discours de Kais Saïed entre ainsi en contradiction avec son centralisme étatique et paternaliste¹¹⁰. Par-delà la question de la viabilité d'une telle architecture institutionnelle, le projet de construction par la base, s'il s'applique un jour, laisse entrevoir de probables tensions entre des structures locales dépourvues de toute autonomie et un président de la République, centre de décision unique affirmant donner le pouvoir au peuple.

Aix-en-Provence, le 13 mars 2022

¹⁰⁹ Ces ressources seront également constituées par les bénéficiaires attendus des entreprises communautaires, une taxe sur les entreprises réalisant des profits financiers, les apports en capital fournis par l'État et d'autres recettes. Les habitants des délégations disposeront de parts dans les entreprises communautaires à hauteur de leur participation financière (art. 47).

¹¹⁰ Zied Krichen, « La réconciliation locale et les entreprises communautaires : dans le présidentielisme de la construction par la base », *Le Maghreb*, 25/01/2022.